



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Marien LOVICH  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Kildine BATAILLE  
Monsieur Joël MEKHANTAR  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Lydie PFANDER-MENY  
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur Bassir AMIRI  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Philippe THIRION  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Monsieur David HAEGY  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Céline RENAUD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Frédéric FAVERJON  
Madame Valérie TEISSEIRE

### Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN  
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA  
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie  
KOENDERS  
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane  
CHEVALIER

## **OBJET : PETITE ENFANCE**

### **Petite enfance – Convention de partenariat avec l'association Solidarité Femmes 21**

Lors de sa séance du 23 juin dernier, le Conseil municipal s'est prononcé sur la mise en place d'une politique publique en faveur des familles monoparentales dijonnaises. Le plan d'actions propose dans son axe 3 le renforcement des réponses en matière de mode d'accueil. Les objectifs 1 et 4 de cet axe prévoient de favoriser l'accès des familles monoparentales à une offre d'accueil adaptée et diversifiée, mais aussi d'intégrer l'accueil de l'enfant dans un parcours global de soutien à la parentalité.

Ainsi il vous est proposé une convention de partenariat avec l'Association Solidarité Femmes 21, spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Ce partenariat vise à mettre en place une solution d'accueil d'urgence en crèche pour les enfants de ces femmes, afin de leur offrir un temps de répit et de reconstruction.

La convention prévoit la mise à disposition de places dans les crèches municipales, accessibles sans délai aux bénéficiaires identifiées par l'association. Ce dispositif permet aux mères de disposer de temps pour effectuer des démarches administratives, juridiques ou médicales, tout en assurant à leur enfant un environnement sécurisé et stimulant.

L'accueil en crèche favorise également la socialisation des enfants, souvent marqués par un contexte familial difficile. Il leur offre un cadre structurant, propice à leur développement affectif et cognitif.

Ce partenariat repose sur une coordination étroite entre le guichet unique de la petite enfance et les intervenants de l'association. Un comité de suivi annuel est proposé afin d'évaluer la mise en œuvre de ce partenariat et proposer des ajustements si nécessaire.

En soutenant cette proposition, la collectivité souhaite décliner son engagement en faveur de la monoparentalité, tout en valorisant le rôle des structures d'accueil dans la reconstruction des parcours de vie.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre l'association Solidarité Femmes 21 et la Ville de Dijon, annexé au rapport et d'autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des notifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

|         |                       |                        |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 58             | ABSTENTION : 0         |
|         | CONTRE : 0            | NE SE PRONONCE PAS : 1 |
|         | DONT 6 PROCURATION(S) |                        |